

Avenant n° 1 à l'accord collectif national du 7 avril 2011 instituant un tableau de bord de la responsabilité sociétale des entreprises de Travaux Publics

En application de l'article 2 de l'accord collectif national du 7 avril 2011 instituant un tableau de bord de la responsabilité sociétale des entreprises de Travaux Publics, le tableau de bord chiffré des entreprises de TP a été présenté pour la troisième année consécutive lors du bilan de fin d'année, le 17 décembre 2013.

Certains indicateurs intéressant la profession des Travaux Publics ne font pas l'objet à ce jour d'analyses statistiques fiables et stables. Aussi, les partenaires sociaux des Travaux Publics ont souhaité, au regard de ces trois années d'expérience, apporter des modifications aux indicateurs existants et faire évoluer la méthode de présentation.

Article 1

L'annexe de l'accord collectif national du 7 avril 2011 instituant un tableau de bord de la responsabilité sociétale des entreprises de Travaux Publics est abrogée et remplacée par la présente annexe.

Article 2

L'article 2 de l'accord collectif national du 7 avril 2011 instituant un tableau de bord de la responsabilité sociétale des entreprises de Travaux Publics est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« Cet accord s'inscrit dans une démarche d'amélioration constante.

Les sources utilisées pour renseigner les différents indicateurs peuvent être renouvelées lorsque celles-ci ne sont plus pertinentes ou devenues inexistantes.

Lorsque les sources le permettent, les indicateurs sont présentés :

- sur un nombre minimum de cinq années successives ;
- en comparaison à d'autres secteurs d'activité lorsque cette comparaison existe et est pertinente. »

Article 3

Les partenaires sociaux s'engagent à rechercher de façon régulière des sources statistiques fiables permettant d'intégrer de nouveaux indicateurs notamment sur :

- la formation des salariés par catégories professionnelles et par type de formation ;
- le nombre de salariés concernés par le détachement sur le territoire français ;
- le montant du Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) de la branche TP ;

n

- l'insertion sur le marché du travail des apprentis quelques mois après l'obtention de leur diplôme.

Lorsqu'un indicateur et sa source seront considérés comme satisfaisants, ils seront intégrés dans le tableau de bord par voie d'avenant.

Article 4

Le texte du présent avenant sera déposé à la Direction des relations du Travail et au Secrétariat Greffe du Conseil de Prud'hommes de Paris, conformément aux dispositions de l'article D.2231-2 du Code du Travail.

Article 5

Toute organisation syndicale non signataire du présent avenant pourra y adhérer conformément à l'article L.2261-3 du Code du Travail.

Fait à Paris, le 6 mai 2014
En 14 exemplaires

Pour la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP)

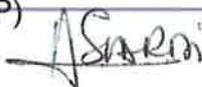


La Fédération des Sociétés Coopératives et Participatives du Bâtiment et des Travaux Publics (Fédération SCOP BTP) section Travaux Publics,



D. D. J. J. J.
DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL

Pour le Syndicat National des Cadres, Techniciens et Agents de Maîtrise et Assimilés des Industries du Bâtiment et des Travaux Publics et des activités annexes et connexes (CFE-CGC – BTP)



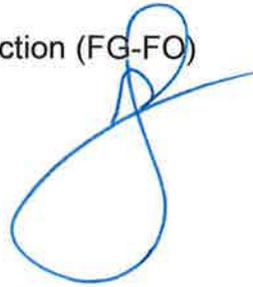
Pour la Fédération Nationale des Salariés de la Construction et du Bois (CFDT)



Pour la Fédération BATI-MAT-TP (CFTC)

Pour la Fédération Nationale des Salariés de la Construction – Bois – Ameublement
(FNSCBA-CGT)

Pour la Fédération Générale Force Ouvrière Construction (FG-FO)

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop and a smaller loop above it, with a horizontal line extending to the right.

**TABLEAU DE BORD DE LA
RESPONSABILITE SOCIETALE
DES ENTREPRISES DE TRAVAUX
PUBLICS**

1 – Indicateurs relatifs à la préservation de l'environnement par les entreprises TP

- 1) **Limitation de la production de gaz à effet de serre**
- 2) **Evolution de la consommation d'électricité et de vapeur**
- 3) **Evolution du volume d'eau prélevée soumis à tarification**
- 4) **Part de déchets valorisés**
- 5) **Pourcentage d'entreprises TP sous certificat environnement (ISO 14 001)**

2 – Indicateurs relatifs à l'équité sociale des entreprises TP

- 1) **Masse salariale annuelle totale et par catégories professionnelles des entreprises de TP**
- 2) **Effectifs TP totaux inscrits en fin d'année dont effectifs Cadres/ ETAM/ Ouvriers**
- 3) **Pourcentage de femmes dans l'effectif TP total en fin d'année dont pourcentage Cadres/ ETAM/ Ouvriers**
- 4) **Pyramides des âges**
- 5) **Nombre de salariés ou d'entreprises faisant bénéficier leurs salariés d'un intéressement et/ou d'une participation**
- 6) **Nombre d'heures de formations y compris formations Santé Sécurité dans les TP**
- 7) **Nombre d'apprentis TP diplômés à l'issue de leur formation**
- 8) **Taux de fréquence et taux de gravité des accidents avec arrêts et nombre d'accidents mortels**
- 9) **Pourcentage de salariés en situation de handicap dans l'effectif des salariés permanents des entreprises TP.**

3 – Indicateurs relatifs à la performance économique des entreprises TP

- 1) Evolution du chiffre d'affaires TP en France**
- 2) Part valeur ajoutée TP dans valeur ajoutée nationale**
- 3) Taux de rentabilité nette (résultat net/CA)**
- 4) Pourcentage de financement de la recherche et du développement sur le chiffre d'affaires TP**
- 5) Créations d'entreprises TP / Défaillances d'entreprises TP**

